

## **INFORMATIONS RELATIVES AU CANNABIS**

### **Actualisation du communiqué du 21 septembre 2006**

Au cours des dernières semaines des associations de consommateurs de cannabis ont régulièrement évoqué « une rumeur persistante de circulation d'herbe coupée au verre pilé » et des cas d'hospitalisation liés à la consommation de ces produits en Bretagne.

Interpellé, l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies, responsable du dispositif Sintes (Système d'identification national des toxiques et des substances)<sup>1</sup> avait communiqué de premiers éléments le 21 septembre dernier, aujourd'hui actualisés.

#### En ce qui concerne la situation en Bretagne :

##### Les investigations infirment les allégations relatives à des hospitalisations :

- Les DDASS de Loire Atlantique et d'Ille et Vilaine ont contacté les services des urgences et de pneumologie des hôpitaux de Nantes et Rennes. Ceux-ci n'ont relevé aucune trace d'hospitalisation pour troubles pulmonaires dues à l'inhalation de chanvre coupé au verre pilé depuis le mois de juillet.
- L'association Médecins du Monde contactée par la DDASS de Loire Atlantique n'a jamais confirmé les hospitalisations contrairement à ce qui a été affirmé.

##### La présence de verre pilé n'est pas confirmée à ce jour :

- Interrogé par la coordination Sintes de Rennes, le réseau de spécialistes en pneumologie de la Coordination Bretonne de Tabacologie n'a fait part d'aucun signalement de troubles pulmonaires liés à la consommation d'herbe coupée au verre pilé.
- Depuis le début du mois de septembre, la coordination régionale bretonne Sintes mobilisée sur le sujet n'a obtenu aucune confirmation de circulation de tel produit sur la région Bretagne. Dans le cadre de cette recherche le dispositif Sintes a recueilli, début octobre, un échantillon de produit considéré par les usagers comme suspect, quant à sa composition. Celui-ci est en cours d'analyse.

#### En ce qui concerne la situation dans d'autres régions françaises :

- Au mois de juillet 2006, le laboratoire de police scientifique de Lille a analysé une poudre présentée comme un produit destiné au coupage de l'herbe de cannabis. La poudre d'aspect verdâtre provenait des Pays-Bas selon la personne dépossédée. Les analyses effectuées ont permis de mettre en évidence des microbilles de verre (et non du verre pilé). Ces microbilles ne sont pas susceptibles d'entraîner des effets sanitaires sérieux à court terme.

---

<sup>1</sup> Mis en place depuis 1999, le dispositif Sintes est un système de veille qui s'inscrit dans une perspective de santé publique et cherche à détecter la présence de substances inhabituelles et particulièrement nocives dans des produits illicites.

- En août et septembre 2006, quatre échantillons ont pu être recueillis par la coordination Sintes de Lille. Les produits contenaient une poudre supposée constituée de microbilles de verre pour l'un, de sable pour deux d'entre eux et de laine de verre pour le dernier.  
Des analyses complexes mises en œuvre dans le cadre d'une collaboration avec le réseau des CEIP (Centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance) et l'AFSSAPS (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) et réalisées par le Laboratoire de chimie physique et cristallographie de l'UFR de Pharmacie de l'Université Victor Ségalen de Bordeaux, ont montré que ces produits contiennent, dans des proportions diverses, des microbilles de verre et du quartz alpha formant un composé proche mais différent du sable.  
Ces particules, microbilles et quartz alpha, du fait de leur forme (arrondie dans le cas des microbilles ou de forme non spiculée -sans pointe- pour les cristaux de quartz), de leur taille, de leur adhérence et de leur nature ne devraient probablement pas entraîner de risque immédiat lors de l'inhalation.

Ces éléments reflètent la situation à ce jour. Tout nouvel événement identifié par le réseau Sintes sera communiqué.

Contact presse : Julie-Emilie Adès/ 01 41 62 77 46/ [julie-emilie.ades@ofdt.fr](mailto:julie-emilie.ades@ofdt.fr)